



9 septembre 2004

Circulaire*

Circulaire de la Sous-Secrétaire générale à la gestion des ressources humaines

Destinataires: Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet : **Réglementation des voyages dans le pays hôte**

1. Le Secrétariat a reçu de la Mission des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies une note verbale datée du 12 août 2004, par laquelle la Mission l'informe de la levée des restrictions concernant les déplacements en dehors des cinq districts de la ville de New York qui avaient été imposées aux nationaux irakiens fonctionnaires des Nations Unies et aux personnes à leur charge.
2. On trouvera le texte de cette note verbale à l'annexe de la présente circulaire.

* La présente circulaire restera en vigueur jusqu'à nouvel avis.



Annexe

Note verbale datée du 12 août 2004, adressée à l'Organisation des Nations Unies par la Mission des États-Unis

La Mission des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Organisation et a l'honneur de l'informer de la levée des restrictions concernant les déplacements en dehors des cinq districts de la ville de New York qui avaient été imposées aux nationaux irakiens fonctionnaires des Nations Unies et aux personnes à leur charge. Les restrictions analogues qui avaient été imposées aux membres de la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation sont également levées.

Les nationaux irakiens travaillant au Secrétariat de l'ONU et les membres de leur famille ne sont plus tenus de demander la permission de voyager ou de prévenir la Mission des États-Unis de leurs déplacements en dehors des cinq districts de la ville de New York, que ces déplacements soient effectués à titre personnel ou dans l'exercice de leurs fonctions.
